

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMR 78 - RAPPORT FINANCIER 2020

Présentation par la Trésorière Maryse DI BERNARDO

Préambule

- Pour faire suite au rapport moral qui vient de vous être présenté par le Président, je vais vous présenter le rapport financier.
S'agissant de nos recettes en 2020, elles sont composées, d'une part, des adhésions et, d'autre part, des contributions de nos partenaires.
Nos dépenses sont les suivantes : la part reversée à l'AMRF pour l'abonnement national et le Magazine mensuel « 36 000 communes » et quelques frais administratifs (affranchissement, enveloppes).
- Cette année, crise sanitaire oblige, l'AMR 78 a passé convention avec un seul partenaire.
- Ce rapport financier a été présenté dans ses grandes lignes au Président et au Bureau de l'AMR 78 le 19 avril dernier et validé par celui-ci.

1. Comptes

Nos comptes se présentent comme suit :

Au 1 ^{er} janvier 2020, nous avons en caisse :	12 288,98 €
Les recettes (adhésions) :	11 513,40 €
Les recettes (partenariat) :	1 500,00 €
Les recettes (Campagnol, autres) :	86,30 €
Les dépenses :	4 851,69 €
Solde au 31 décembre 2020 :	20 536,99 €

Les comptes de détails et les relevés de banque sont à votre disposition.

.../...

2. Observations

- S'agissant du poste « dépenses », il est très inférieur aux années précédentes, pour une raison majeure : la crise sanitaire. En effet, les deux périodes de confinement et les règles sanitaires instaurées entre ces périodes ne nous ont pas permis d'organiser notre traditionnelle assemblée générale en mode convivial, autrement en présentiel.
- S'agissant des partenaires, COVID-19 oblige, nous avons conclu un seul partenariat, au mois d'octobre, avec Antenne Service AS Protection, entreprise spécialisée en solutions de vidéoprotection pour les communes. Une présentation vous a été envoyée en novembre par message électronique ; en tant qu'adhérent, vous pouvez bénéficier d'une étude de faisabilité de leur part. Une quinzaine d'entre vous en ont déjà profité.
- Toujours à propos des partenaires, ENEDIS et GRDF ont versé en 2020 leurs contributions car les conventions avaient été conclues en 2019 pour 2 ans.

Je vous remercie de votre attention